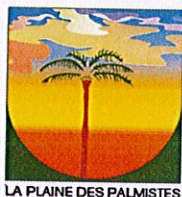


Arrêté N° 00304-2019 du 12 septembre 2019



ARRETE N°2019 /.....

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°271 EN DATE DU 05/10/2018 RELATIF A LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE CHARGE DES TRAVAUX PREPARATOIRES AUX REUNIONS DU JURY DANS LE CADRE DU CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE MUNICIPALE COUVERTE ET CHAUFFEE

LE MAIRE DE LA PLAINE DES PALMISTES

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU** Les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment en son article 8.
- VU** Les dispositions du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en ses articles 88, 89 et 90.
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 3 du 17 avril 2014 portant délégation du Conseil au Maire, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU** La délibération du Conseil Municipal n°29 du 14 décembre 2017 approuvant le principe de construction d'une piscine municipale couverte et chauffée à la Plaine des Palmistes, le programme de l'opération et la délégation de maîtrise d'ouvrage des études et des travaux à la SPL Maraina.
- VU** L'arrêté n°271 en date du 05 octobre 2018 portant désignation des membres du comité technique chargé des travaux préparatoires aux réunions du jury dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine municipale couverte et chauffée ;

CONSIDERANT que pour prendre en compte les mouvements de personnel inhérents au fonctionnement interne aux structures et/ou collectivités auxquelles sont rattachés les membres du comité technique, il y a lieu de modifier la composition du comité technique initialement désigné dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine municipale couverte et chauffée à la Plaine des Palmistes (97 431) ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté n°271 en date du 05 octobre 2018 portant désignation des membres du comité technique chargé des travaux préparatoires aux réunions du jury dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine municipale couverte et chauffée à la Plaine des Palmistes (97 431) est ainsi modifié :

- **Monsieur Florent CADET, Responsable d'opération, SPL Maraina ou Monsieur Jean Pascal Mournet, Responsable de Pôle, SPL Maraina.**
- **Monsieur Michaël RIVAT, Directeur du Pôle Ressources et Développement, SPL Maraina.**
- **Madame Anaëlle DANIEL, Assistante conduite d'Opérations, Commune de la Plaine des Palmistes.**
- **Monsieur Jean Fred DAMOUR, Directeur Général des Services, Commune de la Plaine des Palmistes.**

- Monsieur Jacky HOAREAU, responsable de la Division des Administration des Ressources Engagements et Numériques, Commune de la Plaine des Palmistes.
- Madame Emilie ROBERT, Chargée de projet MDE, SPL Energie.
- Monsieur Guillaume MARTIANAY, Programmiste, Agence Inexia Menighetti Programmation.
- Monsieur Jean Marie ARMAND, Responsable de la Division Aménagement du Territoire et Equipements Publics, Commune de la Plaine des Palmistes.
- Monsieur Roinito ROBERT, Responsable Service Vie Athlétique et Citoyenne, Commune de la Plaine des Palmistes.
- Madame Magalie TECHER, Responsable Service marchés et affaires juridiques de la SPL Maraina ou Madame Valérie JULIE, Responsable Adjointe Service marchés et affaires juridiques de la SPL Maraina.
- Madame Elsie GRONDIN, Service Marchés, Commune de la Plaine des Palmistes.

Article 2

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre de la mairie.

Article 3

Une copie de l'arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Benoît et notifiée aux personnes intéressées.

Article 4

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Plaine des Palmistes, le

12 SEP. 2019

Le Maire,



Marco BOYER